



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2026-dec040

Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une extension d'un local associatif - Groupement PEP'S ARCHITECTURE / GCA INGENIERIE / ATLANTIQUE LOIRE STRUCTURE

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération n° 072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire,

VU la délibération n° 2024-132 en date du 19 novembre 2024, par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT la consultation intitulée « Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une extension d'un local associatif », lancée selon la procédure adaptée, publiée en date du 22 décembre 2025 sur le BOAMP (Bulletin officiel des annonces de marchés publics) sous la référence 25-141409 et sur le profil acheteur AWS ;

CONSIDÉRANT les treize propositions dématérialisées reçues dans le délai imparti ;

CONSIDÉRANT l'analyse des candidatures et des offres, réalisée par la Direction des services techniques et de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission consultative des marchés publics, réunie le 19 février 2026 ;

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer le marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une extension d'un local associatif au groupement PEP'S ARCHITECTURE / GCA INGENIERIE / ATLANTIQUE LOIRE STRUCTURE, dont PEP'S ARCHITECTURE est le mandataire.

Les adresses et numéros SIRET des différents membres du groupement sont les suivants :

- PEP'S ARCHITECTURE – 8, rue Alessandro Volta 44470 Carquefou – n° SIRET 824 651 491 00048

- GCA INGENIERIE – 9, avenue Jules Verne 44230 St Sébastien sur Loire – n° SIRET 812 720 191 00046

- ATLANTIQUE LOIRE STRUCTURE – 6, rue des Bouleaux Saint Herblon 44150 Vair sur Loire – n° SIRET 812 720 191 00046

Article 2 : Le marché est attribué pour un montant forfaitaire global de 25 732.50 € ht, soit 30 879,00 € ttc, réparti entre le mandataire et les co-traitants.

Article 3 : Les prix du marché sont révisables annuellement par application d'une formule de variation mentionnée dans les clauses contractuelles.

Article 4 : Les délais d'exécution du marché, indiqués dans l'acte d'engagement, courent à compter de la notification du marché.

Article 5 : Monsieur le Maire et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 6 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 4 mars 2026

Le Maire
Rémy ORHON



03 MARS 2026

Acte publié ou notifié le

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.